NATIONS UNIES



A S S E M B L É E GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr. GENERALE

A/36/841 s/14801 18 décembre 1981 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE Trente-sixième session Point 33 de l'ordre du jour LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE Trente-sixième année

Mote verbale datée du 16 décembre 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République démocratique d'Afghanistan présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une déclaration du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, en date du 16 décembre 1981.

Le Représentant permanent de la République démocratique d'Afghanistan serait obligé au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint comme document officiel de l'Assemblée cénérale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

A/36/341 S/14801 Français Page 2

ANNEXE

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE D'AFGHANISTAN

(16 DECEMBRE 1981)

D'après les nouvelles communiquées par les organes internationaux d'information la Knesset israélienne a entériné, le 14 décembre dernier, une décision prise par le Cabinet israélien de placer les hauteurs du Golan sous administration israélienne. Cette décision ne peut être interprétée que comme une annexion pure et simple du territoire que l'agresseur israélien a enlevé à la Syrie en 1967 et qu'il a occupé illégalement depuis, en violation des résolutions pertinentes de l'Organisation des Mations Unies.

Les peuples arabes, leurs amis et tous les progressistes du monde ont été stupéfaits par cette outrageante décision que la clique belliciste au pouvoir en Israël a prise au mépris total et flagrant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que des autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la situation au Moyen-Orient.

Cette mesure constitue un acte tout aussi illégal et provocateur que l'annexion de Jérusalem qui a été annoncée par Israël il y a plus d'un an et qui doit être condamnée de la manière la plus claire et la plus résolue. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises en vue de contraindre Israël à renoncer à ses tentatives d'annexer les hauteurs du Golan ou tout autre territoire arabe.

Tout en dénonçant et condamnant résolument ce nouvel acte d'agression israélienne, le Gouvernement et le peuple de la République démocratique d'Afghanistan expriment leur solidarité au Gouvernement et au peuple de la République arabe syrienne dans leur lutte héroique contre l'agression et l'expansion sionistes et pour le rétablissement de la souveraineté syrienne sur les hauteurs du Golan. La République démocratique d'Afghanistan est prête à appuyer toute mesure efficace qui serait prise contre l'agresseur sioniste, y compris l'application de sanctions rigoureuses prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'Afghanistan s'associe à l'appel que la République arabe syrienne a lancé au Conseil de sécurité pour qu'il examine cette question en toute priorité. La décision de la Knesset israélienne doit être déclarée nulle et non avenue et la pleine souveraineté de la Syrie sur les hauteurs du Golan doit être rétablie.